REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017

Canton de CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 3 avril 2017

COMMUNE

DE Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 mars 2017

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-16 Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

OBJET

OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR 3F - IMMOBILIERE RHONE-ALPES 44 BIS AVENUE MARC SANGNIER -PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Etaient présents: M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE. M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), proc. Mme BASDEREFF. M. CHAVANE (par à M. THEVENOT). Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), M. DUREL. M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC. Mme BAJARD. M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

- - (|------

Etait absent : /

Rapport de : C. TOLLET

La fusion absorption de H.M.F. par Immobilière Rhône-Alpes, toutes deux filiales de 3F, a donné naissance en 2013, à la deuxième société HIm de la région. Le bailleur compte aujourd'hui 18 000 logements, implantés dans la quasi-totalité du territoire régional, construit 700 nouveaux logements par an, et réalise plus de 100 millions d'euros d'investissement annuel

A Caluire et Cuire, le groupe gère à ce jour 261 logements.

3F Immobilière Rhône-Alpes s'est porté acquéreur de 11 logements locatifs sociaux en V.E.F.A., au 44 bis avenue Marc Sangnier, dans le programme immobilier réalisé par le groupe Lem. Le financement de ces logements sera réalisé de la façon suivante : 8 P.L.U.S. et 3 P.L.A.i.. La surface utile est de 758,10 m², répartie en 2 T2, 6 T3, 2 T4 et 1 T5.

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 26 534 €, soit 19 478 € au titre des P.L.U.S. et 7 056 € pour les P.L.A.i..

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Ces logements seront intégrés dans le décompte des logements sociaux au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social de 11 logements (8 P.L.U.S. et 3 P.L.A.i) par 3F Immobilière Rhône-Alpes au 44 bis avenue Marc Sangnier,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer la convention de participation financière,

- DIT

que la dépense de 26 534 € sera prélevée sur les crédits ouverts pour partie au budget de l'année 2017, et pour le solde l'année de fin de chantier, conformément aux dispositions de la convention de participation financière, selon le plan de compte fonction 72 nature 2042.

POUR EXTRAIT CONFORME LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 3 avril 2017 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET